

Décharge 2002: budget général CE, Comité économique et social CES

2003/2215(DEC) - 21/04/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Gabriele STAUNER (PPE-DE, D), le Parlement se rallie totalement à la position de sa commission du contrôle budgétaire et octroie la décharge au Secrétaire général du Comité économique et social sur l'exécution du budget 2002. Ce faisant, le Parlement fait une série d'observations annexées à la décision de décharge dans lesquelles il se félicite de la nette amélioration de la gestion financière du CES et du fait que cette institution est parvenue à rencontrer la plupart des objectifs qu'elle s'était fixés pour la période 1998-2002. Pour le Parlement, cela signifie qu'une évaluation critique des activités conduites peut constituer le point de départ d'une amélioration de la visibilité des travaux du CES auprès de l'opinion publique. Le Parlement félicite encore le CES pour l'état d'avancement des travaux de rénovation du bâtiment Belliard mais demande des précisions sur l'avis émis par le contrôleur financier qui indique des faiblesses dans la gestion du dossier "Belliard" (manque de maîtrise de la part du Comité de certains aspects du dossier). Sur le plan immobilier enfin, le Parlement se félicite également du fait que le CES et le Comité des régions aient pu effectuer des paiements anticipés à la Cofinimmo, propriétaire du bâtiment Belliard, en amortissant ainsi plus rapidement les dettes contractées.